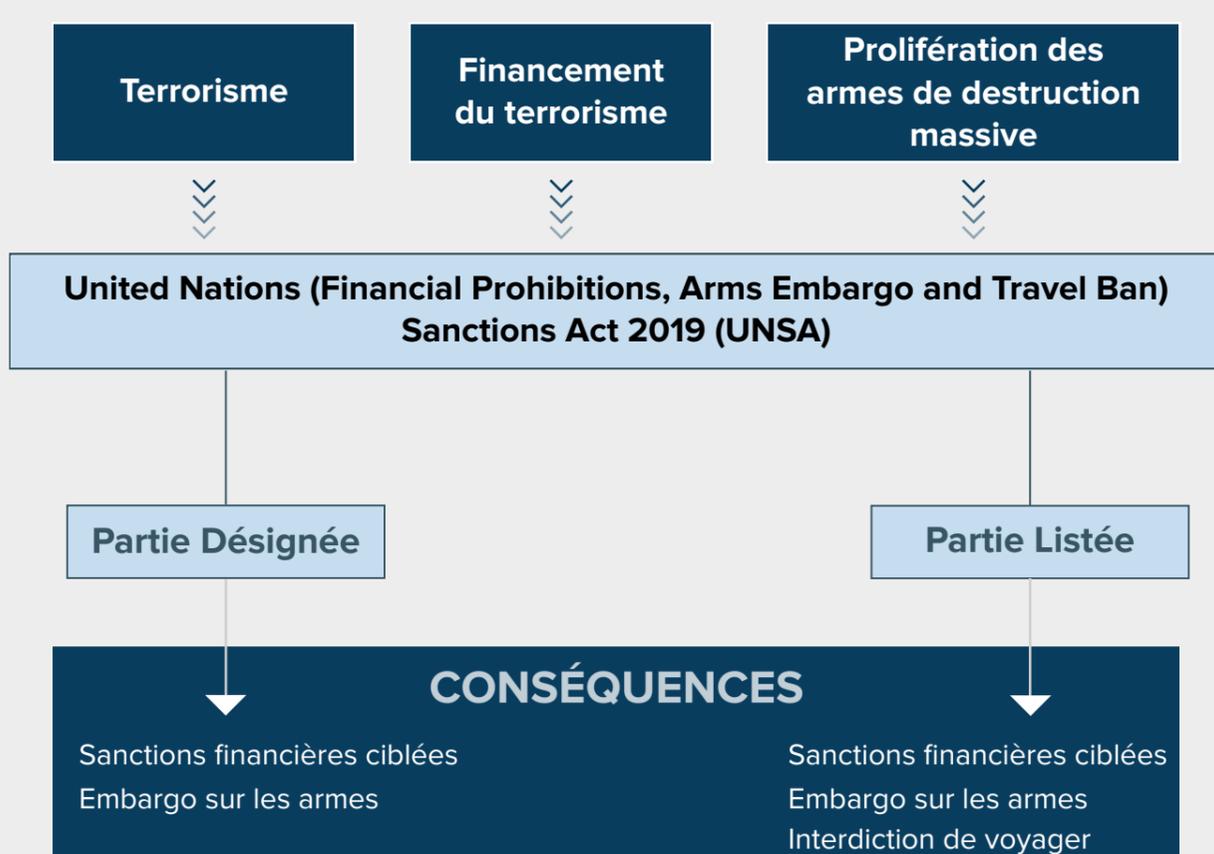
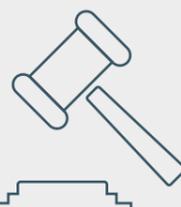


Mieux comprendre vos obligations en vertu de l'United Nations (Financial Prohibitions, Arms Embargo and Travel Ban) Sanctions Act 2019 (UNSA)

L'UNSA a été promulguée pour permettre à l'île Maurice de mieux se positionner au sein de la communauté internationale en matière de lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité internationale, y compris le terrorisme, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Afin d'atteindre ces objectifs, l'UNSA permet au gouvernement de Maurice à mettre à exécution des sanctions ciblées, qui incluent des sanctions financières, des embargos sur les armes, des interdictions de voyager, ainsi que des mesures imposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies (ONU).



APPLICATION DE L'UNSA

Les objectifs de l'UNSA sont réalisés à travers le National Sanctions Committee. Afin de soutenir le National Sanctions Committee, le National Sanctions Secretariat (NSSec) a été institué au Bureau du Premier ministre.

Parties Désignées et Parties Listées

L'UNSA prévoit la tenue d'un registre des Parties Désignées et des Parties Listées.

PARTIE DÉSIGNÉE

Si les autorités mauriciennes identifient une partie impliquée dans des activités terroristes, le financement du terrorisme et/ou le financement de la prolifération des armes massives, cette dernière sera déclarée Partie Désignée et inscrite sur la Liste des Parties Désignées. La Liste peut être consultée à : nssec.govmu.org.

PARTIE LISTÉE

Si l'ONU identifie une partie impliquée dans des activités terroristes, le financement du terrorisme et/ou le financement de la prolifération des armes massives, cette partie sera inscrite sur la Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU).

La Liste récapitulative du CSNU peut être consultée à : <https://main.un.org/securitycouncil/fr/content/un-sc-consolidated-list> et nssec.govmu.org

UNE PARTIE DÉSIGNÉE OU LISTÉE PEUT ÊTRE UN INDIVIDU, UN GROUPE, UNE ENTREPRISE OU UNE ENTITÉ.

Conséquences d'être une Partie Désignée ou Listée

SANCTIONS FINANCIÈRES CIBLÉES

- Restrictions à l'accès aux fonds ou autres actifs par les Parties Désignées ou Listées.

EMBARGO SUR LES ARMES

- Restrictions aux Parties Désignées ou Listées concernant la réception d'armes et de matériel connexe de tous types.

INTERDICTION DE VOYAGER (APPLICABLE UNIQUEMENT AUX PARTIES LISTÉES)

- Les Parties Listées autres que les citoyens ou résidents de l'île Maurice ne peuvent n'y entrer ou n'y transiter.

NOTRE RESPONSABILITÉ EN VERTU DE L'UNSA

- Il est **interdit** de faire des transactions avec des fonds ou autres actifs des Parties Désignées ou Listées.
- Il est **interdit** de fournir des fonds, des actifs ou des services financiers ou autres services connexes aux Parties Désignées ou Listées.
- Il est **interdit** de fournir, de vendre ou de transférer des armes et du matériel connexe de tous types aux Parties Désignées ou Listées.
- Toute personne ayant en sa possession des fonds ou des actifs d'une Partie figurant sur les Listes doit **immédiatement** informer le NSSec.
- Si un membre du public dispose d'informations suspectes sur des Parties Désignées ou Listées, il doit **immédiatement** les transmettre par écrit à la Financial Intelligence Unit à :

📍 10^e Étage, SICOM Tower, Wall Street, Ebène Cybercity Ebène, 72201, île Maurice
✉ fiu@fiumauritius.org

Non-Respect de l'UNSA

Le non-respect des dispositions de l'UNSA constitue une infraction pénale en vertu de la loi et peut entraîner des contraventions ainsi qu'une peine d'emprisonnement.

Notification des changements apportés aux Listes



Chaque fois qu'il aura des changements dans ces Listes, le NSSec émettra immédiatement un communiqué pour informer le public de ces changements à travers son site web/le site web du GIS/le portail gouvernemental.

Clause de non-responsabilité:
Cette brochure est uniquement destinée à des fins d'information et **ne doit en aucun** cas être utilisée à d'autres fins.

National Sanctions Secretariat | 4^e Étage, New Government Centre, Port Louis, île Maurice



nssec.govmu.org



nssec@govmu.org



201 1264/201 3886